# Intervention du sénateur-maire Alain Lambert

## Le budget pour 1999 : un budget historique

Conseil municipal, lundi 29 mars 1999

Le budget est la traduction en chiffres de la politique municipale. Il ne s'agit pas de sacrifier des objectifs politiques nobles à la tyrannie ou à l'esthétique des chiffres, mais bien à l'inverse de traduire dans les comptes de vraies ambitions pour notre ville.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le Conseil a fixé des orientations fortes :

1° Poursuivre l'équipement de la ville pour qu'elle soit plus belle, plus confortable, mais aussi pour soutenir l'activité et donc l'emploi.

2° Alléger fortement la fiscalité des ménages pour soulager les contribuables et attirer de nouveaux habitants.

3° Dégager des marges de manoeuvre pour soutenir ceux de nos concitoyens qui en ont le plus besoin.

Le budget 1999 pourra,sans excès de langage être qualifié d'historique. Je vous rappelle qu'il est la traduction budgétaire de la décision (historique) prise par la Communauté urbaine d'étendre ses compétences pour mettre à la disposition de l'ensemble des habitants du bassin de vie des services équivalents en qualité et en prix.

## — Montée des investissements et allègement fiscal

Ce budget primitif 1999 est donc marqué par une très forte croissance des crédits d'équipement afin de donner un élan supplémentaire encore à l'aménagement de notre ville, et ainsi soutenir l'activité économique et donc l'emploi. On peut estimer que les travaux engagés correspondent à 280 emplois à temps plein.

### Une progression des investissements de 34%

Les crédits d'équipement seront portés à 83,3 millions contre 62,2 millions en 1998, soit une nouvelle progression de 34 % (21,1 millions supplémentaires).

Les investissements effectivement réalisés se sont élevés à 413,5 millions sur la période 1989-1998 contre 184,6 sur la période 1977-1988 (soit 229 millions de plus soit un budget total d'une année de la ville d'Alençon) ; en 10 ans, les ressources d'une année entière de budget ont pu être réunies et consacrées à l'aménagement de la ville, ce sont ainsi des millions d'heures de travail suplémentaires offertes.

La forte croissance des crédits d'équipement, en 1999, sera financée par un relèvement raisonnable du volume d'emprunts prévus (39,6 millions en 1999 contre 23,4 l'an passé) ce qui est rendu possible par la marge de manoeuvre retrouvée en matière d'endettement et la faiblesse des taux d'intérêt qui historiquement n'ont jamais été aussi bas (en francs constants, le stock de dette, est en 1999, inférieur

au montant de 1977).

## — 20,6 millions de plus pour équiper et aménager la ville

Sur les 83,3 millions de crédits d'équipement 47,4 sont consacrés à l'aménagement de la ville, aux travaux de voirie et d'éclairage public soit 20,6 millions de plus qu'en 1998. Sur la période 1989-1998, 95,6 millions de travaux de voirie ont été réalisés contre 10,3 sur la période 1977-1988. En francs constants, ces mêmes crédits sont passés de 21,2 à 99 millions soit une augmentation de 367 %.

### Un allègement fiscal sans précédent

Si ce budget est marqué par une très forte croissance des crédits d'équipement, il l'est, en même temps, par un allègement sans précédent de la fiscalité sur les ménages, en raison de la répercussion de la baisse de produit fiscal liée aux transferts de compétence à la Communauté urbaine (11,6 millions) sur la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Le taux cumulé de taxe d'habitation serait ramené au plus bas niveau juridiquement possible, c'est-à-dire au taux moyen national (13,50 %) contre 14,46 % en 1998, soit une baisse de 6,64 % ; celui du foncier bâti serait ramené de 29,35 % à 22,39 %, soit une baisse de 23,71 %.

Pour la première fois, le taux cumulé du foncier bâti se situera en dessous de la moyenne des villes de notre taille (villes + groupement) qui s'établissait à 25,05 % en 1998.

## — Des baisses d'impôts records en 10 ans

Si l'on compare l'évolution des taux cumulés sur les 2 périodes 1980-1989 et 1989-1999 :

- le taux de taxe d'habitation a baissé de 4,17 % sur la période 1980-1989 ; une baisse supplémentaire de 6,64 % sur la période 1989-1999 aura été réussie.
- le taux de foncier bâti a été augmenté de 83,23 % sur la période 1980-1989 alors qu'il aura été baissé de 42,44 % sur la période 1989-1999,
- le taux de taxe professionnelle a été augmenté de 37,04 % sur la période 1980-1989 alors qu'il aura été baissé de 10,22 % sur la période 1989-1999.

Il est à noter que le montant acquitté par un contribuable au titre du foncier bâti (ville et communauté confondues) à partir d'une base d'imposition moyenne sans évolution physique de la matière sera, en francs constants inférieur au montant de 1981 et en francs courants égal au montant de 1984.

Le montant acquitté au titre du foncier bâti, toutes collectivités confondues, sera pratiquement égal, en francs constants au montant de 1984, et en francs courants, au montant de 1989.

## — Alençon, championne de France

Si l'on compare l'évolution des taux d'imposition des villes de notre taille entre 1989 et 1998, Alençon est la ville qui a baissé le plus les taux de foncier bâti et de taxe professionnelle. Alençon est championne de France de sa catégorie.

Pour la taxe d'habitation, une seule ville a baissé plus ses taux : Mons en Baroeul (qui a bénéficié de circonstances exceptionnelles). Alençon est vice-championne de

France.

Je tiens à préciser qu'il est proposé de ramener le taux de taxe d'habitation au taux moyen national afin de n' être pas obligé, compte tenu des règles de lien entre les taux, de diminuer dans les mêmes proportions le taux de taxe professionnelle, ce qui aurait pour effet de priver la Communauté urbaine de recettes importantes, attendu la décision de reversement de la taxe professionnelle de Moulinex.

Les taux cumulés 1999 de taxe d'habitation (13,50 %) et de taxe professionnelle (12,82 %) sont à comparer avec la moyenne 1998 de la strate qui s'établissait à 19,38 % pour la taxe d'habitation et 19,12 % pour la taxe professionnelle. Les taux d'Alençon comparés avec ceux de la strate permettent de se rendre compte que nous sommes désormais en dessous de la moyenne pour les trois taxes.

Compte tenu des taux proposés pour 1999, 7 villes (seulement sur 130) auront un taux cumulé de taxe d'habitation moins élevé, 4 villes auront un taux cumulé de taxe professionnelle moins élevé, par contre 45 villes sur 130 auront encore un taux de foncier bâti moins élevé, ce qui reste néanmoins un immense progrès puisqu'en 1994, 120 villes avaient un taux plus bas que le nôtre; nous avions le 11ème taux le plus élevé de France.

L'allègement fiscal sans précédent auquel nous allons procéder soulagera d'autant les contribuables et rendra notre ville plus attractive pour attirer de nouveaux habitants.

## — L'action sociale, première bénéficiaire d'une gestion rigoureuse

Avant de laisser le soin à Yves Deniaud de vous présenter ce budget destiné à favoriser l'emploi, le mieux-être des habitants, et l'attractivité de notre ville je souhaite à nouveau mettre en lumière comment et pourquoi l'action sociale est la première bénéficiaire d'une gestion rigoureuse. Montrer que les marges de manoeuvre dégagées permettent de soutenir ceux de nos concitoyens qui en ont le plus besoin.

65 % des économies réalisées sur les intérêts de la dette passés de 22,6 millions en 1989 à 10 en 1999, ont été affectés à l'augmentation du budget social (il est passé de 11,9 millions en 1989 à 20,2 en 1999) et 30 % à la progression des subventions aux associations hors Centre communal d'action sociale (C.C.A.S) dont le montant est passé de 8,3 millions en 1989 à 12,2 millions en 1999.

La subvention versée au C.C.A.S. est passée de 2,7 millions en 1989 à 5,3 en 1999 c'est-à-dire qu'elle a pratiquement doublé et les crédits destinés aux maisons de quartier sont passés de 3,2 millions en 1989 à 5,4 en 1999 soit une progression de 69 %.

Le renforcement de l'action sociale, à compter de 1989, se mesure également par deux ratios comparés : la part des impôts et la D.G.F. (Dotation globale de fonctionnement) consacrées aux différentes missions.

40,50 % des impôts sont affectés au budget social en 1999 contre 14,25 % en 1989,
10,65 % des impôts sont consacrés à la subvention au C.C.A.S. en 1999 contre 3,29 % en 1989,
10,89 % des impôts sont attribués aux maisons de quartier en 1999 contre 3,83 % en 1989,
35,16 % des impôts sont affectés aux subventions aux associations en 1999 contre 13,33 % en 1989.

Pour ce qui est de la D.G.F. qui constitue le ratio le plus fiable, 38 % de la D.G.F. sont affectés au Budget social en 1999 contre 25 % seulement en 1989. La subvention au C.C.A.S. représente en 1999 10 % de la D.G.F. contre 5,8 % seulement en 1989 soit pratiquement le double.

Les crédits destinés aux maisons de quartier représentent en 1999 10,25 % de la D.G.F. contre 6,79 % seulement en 1989 et la part de la D.G.F. affectée aux associations est, en 1999, de 33,11 % contre 23,60 % en 1989.

Les autres missions se sont vues doter également de moyens importants : je citerai notamment les crédits destinés aux bourses d'enseignement et aux ressources humaines de notre collectivité.

3,5 millions ont été consacrés aux bourses sur la période 89-98, contre 1,9 millions sur la période 77-88.
43,8 millions ont été attribués à l'aménagement et à l'informatisation des services sur la période 89-98, contre 6,4 millions sur la période 77-88.
4,2 millions ont été consacrés à la formation de notre personnel sur la période 89-98, contre 2,7 sur la période 77-88.

Par ce rappel, je souhaitais simplement mettre en évidence que le maintien d'un autofinancement net élevé, la maîtrise de la dette et la poursuite d'une gestion rigoureuse n'obéissent pas à des manies comptables mais sont le seul moyen efficace qui permette, tout en baissant les impôts, de majorer durablement et de façon importante les crédits du budget social, les subventions aux associations, et aussi la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour l'emploi des jeunes.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon